



éducation pour toutes et tous
– maintenant!

Pas d'interruption de l'apprentissage en cas de décision d'asile négative !

Les personnes qui suivent une formation doivent pouvoir la terminer, même si une décision d'asile négative est rendue. C'est ce qu'affirme également le Conseil national. La commission consultative du Conseil des États rejette toutefois de justesse cette amélioration. L'association "Éducation pour toutes et tous - maintenant" le regrette vivement. C'est maintenant au Conseil des États d'apporter des améliorations.

Une majorité de la commission des institutions politiques du Conseil des États [s'oppose à ce que les adolescent-es et les jeunes adultes puissent terminer leur formation si leur demande d'asile est rejetée](#). Aujourd'hui, les apprenti-es qui n'ont pas le droit de rester en Suisse ne peuvent obtenir une autorisation de travail et de séjour et terminer leur apprentissage que s'ils ou elles ont fréquenté l'école obligatoire pendant au moins cinq ans. [C'est ce qui est arrivé à Luwam, qui est arrivée d'Érythrée en Suisse alors qu'elle était mineure](#) : "Après avoir terminé ma préparation professionnelle en tant qu'assistante socio-éducative, j'ai reçu une décision négative, raison pour laquelle je n'ai pas pu faire ma formation dans ce métier. La vie est devenue très, très dure, je ne peux pas travailler ou suivre ma formation. Tout est bloqué".

Pour offrir des perspectives aux personnes comme Luwam et soulager les finances publiques, les bases légales doivent enfin être adaptées. Le Conseil national l'a déjà affirmé pour la deuxième fois en automne 2021. C'est maintenant au Conseil des États de jouer : en prenant une décision positive lors de la session de printemps, il peut enfin faire avancer la Suisse d'un pas important en matière d'accès à la formation pour tous.

Les jeunes qui s'engagent sérieusement pendant leur procédure d'asile et qui peuvent commencer une formation professionnelle initiale ne doivent pas être empêché-es de terminer leur apprentissage à cause d'une décision d'asile négative. Indépendamment de la durée de leur séjour en Suisse, ils et elles doivent pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle et d'une formation continue en fonction des besoins de la société et des possibilités individuelles. C'est également une exigence de la pétition "Permettre aux personnes en fuite de se former et de travailler !", déposée le 22 septembre 2021 par l'association "[Éducation pour toutes et tous - maintenant !](#)" avec près de 20 000 signatures. Elle demande que l'intégration des personnes exilées et des sans-papiers à l'école, dans la formation et dans le travail soit améliorée.

Contact

- F: Sophie Guignard, membre du comité "Éducation pour toutes et tous - maintenant !",
076 304 46 18
- D: Tobias Heiniger, membre du comité "Éducation pour toutes et tous - maintenant !",
031 381 45 40